

Charte de confidentialité, hygiène, sécurité et bon usage

Centre technique P&M

*La visite et l'utilisation du Centre technique sont conditionnées au strict respect des règles ci-dessous.
Merci de bien vouloir prendre connaissance de la Charte, la signer et
en tenir compte en permanence lors de votre présence au Centre.*

Accès et circulation des personnes dans le Centre: tout visiteur du Centre décline son identité et inscrit ses heures d'entrée et de sortie sur le registre d'émargement disposé à l'entrée. Lors de sa première visite il signe la présente Charte qu'il remet à l'accueil. Plusieurs exemplaires de la Charte y sont en permanence à disposition.

Les visiteurs évoluent dans les espaces communs et ceux qui leur sont réservés, à l'exclusion des autres espaces, même s'ils ne sont pas utilisés. Ces différents espaces leurs sont présentés à leur première entrée dans le Centre.

Confidentialité : Le Centre technique abrite simultanément les opérations de plusieurs entreprises différentes (les « clients » du Centre), avec des outillages, documents, matériel, ou autres informations qui leur sont propres. Ces biens matériels ou immatériels sont présumés **hautement confidentiels**. Nous requerrons de nos visiteurs le respect le plus strict de cette confidentialité et des règles suivantes :

-Les espaces non communs sont considérés comme des espaces **privatifs**. Chaque visiteur a la jouissance temporaire de l'espace qu'il/sa société a réservé. Il lui est demandé de ne pas pénétrer dans les autres espaces privatifs, et ce même si aucune séparation physique n'en empêchait l'accès.

-Aucune photo ni aucun enregistrement ne peut être effectué dans le Centre, sauf éventuellement pour les stricts besoins des essais effectués dans son espace privatif.

-Aucune information, donnée, renseignement, contenu d'échange oral ou écrit, quelle qu'en soit le support matériel ou immatériel (et y compris bien sûr les échantillons produits par les moules), afférant à une opération d'un client et qui serait porté involontairement à la connaissance d'un visiteur qui n'aurait pas à les connaître, ne saurait être divulgué par ce dernier, et ce sans limite dans le temps. Dans un tel cas et dans toute la mesure du possible, ce visiteur détruira immédiatement la connaissance acquise de cette manière. En tout état de cause, il ne devra jamais, en aucune manière, pour quelque fin ou intérêt que ce soit, utiliser cette connaissance.

-Tout visiteur jouissant d'un espace privatif devra déployer toutes les mesures de précaution et de prudence de façon à limiter autant que possible toute atteinte aux règles de confidentialité et toute communication involontaire d'information.

Hygiène et Sécurité : Tout visiteur doit prendre connaissance des plans, marquages, schémas, coordonnées et autres consignes d'hygiène et de sécurité du Centre, et les respecter scrupuleusement dans leur intégralité.

Le visiteur avec, le cas échéant, son employeur, prend en charge sa propre sécurité. Le Centre ne fournit ni vêtement ni chaussure ni aucun autre équipement de protection ou de sécurité, qui est à la discrétion de chaque visiteur et/ou de son employeur sous leur propre responsabilité. Des protections contre le bruit,



V042017

entre autres, peuvent être nécessaires compte-tenu de certaines opérations effectuées au Centre avec un haut volume sonore.

A l'intérieur des locaux il est strictement interdit de fumer et de consommer des boissons alcoolisées. La prise d'un repas ou d'une consommation est tolérée à l'intérieur de l'espace bureau éventuellement réservé.

Perte, Vol : Les matériels, outillages, documents et autres biens matériels et immatériels apportés par les visiteurs au Centre technique sont sous leur pleine et entière responsabilité. Les prestations délivrées au Centre Technique ne comprennent ni gardiennage ni garde.

Soin des moyens mis à disposition, collaboration et communication

Le maintien en parfait état de sécurité et de fonctionnement des lieux et matériels suppose que chaque utilisateur/visiteur se comporte comme s'il s'agissait de ses biens propres. En conséquence, tout visiteur doit prêter un niveau d'attention élevé et accorder un soin rigoureux à chacune de ses actions au Centre, tant pour sa propre sécurité que pour celle des biens et autres personnes qui l'entourent.

Tout désordre, défaut, anomalie survenant à l'occasion de l'utilisation des moyens mis à disposition au Centre technique et tout besoin d'entretien, de maintenance, de réparation ou d'intervention dont le visiteur a connaissance doit être immédiatement rapporté à P&M et à la personne présente au Centre, habilitée par elle pour en conduire les opérations et désignée comme telle au visiteur à son arrivée au Centre.

Le visiteur est informé que tout manquement à ces obligations peut générer des dommages aux personnes et aux biens. De manière générale, il est demandé au visiteur de maintenir un haut niveau de collaboration et de communication avec le personnel chargé par PM du bon fonctionnement du Centre technique.

Le :

Nom :

Marc Bouilloud

Société :

Président – P&M

Signature :

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'MB', is written over the printed name 'Marc Bouilloud'.